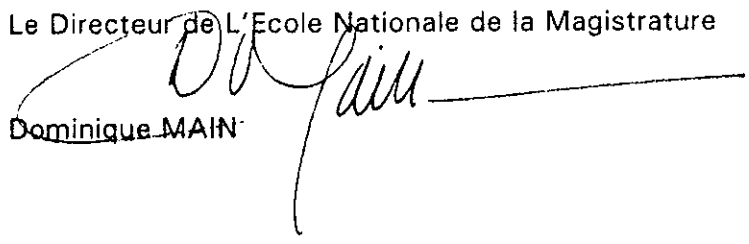


ATTESTATION

Monsieur Dominique MAIN, Directeur de l'Ecole Nationale de la Magistrature certifie que Monsieur Jean SENAT FLEURY, magistrat haïtien, doit prolonger son stage à l'Ecole Nationale de la Magistrature jusqu'au 12 juillet 1997 afin de suivre une formation de formateurs.

Fait à PARIS, le 11 juin 1997

Le Directeur de l'Ecole Nationale de la Magistrature

  
Dominique MAIN